

**DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES A
CARACTERE PERSONNEL DES USAGERS DU CENTRE HOSPITALIER DE
MARTIGUES**

Date de la création : 01/2023
Date de révision : 06/2024
Date d'application : 06/2024

Nb de pages : 8

N° Version : 02

REDACTION
Nathalie DREANO (DPD)

Christian SARAZIN (RSSI)

Hélène OLIVIER (Directeur adjoint DTNB)

VALIDATION
Loïc MONDOLONI (Directeur Général)

APPROBATION
CELLULE QUALITE

Nature des révisions :

V2 : Ajout finalité spécifique DMP ; remise en forme et corrections ; modification logo établissement

**DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF A LA
PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
DES USAGERS DU CENTRE HOSPITALIER DE
MARTIGUES**

CONFORMITE AU RGPD

(REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES)

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	1
1.1	Définitions.....	1
2	COMMUNICATION DES INFORMATIONS EU EGARD A L'OBLIGATION DE TRANSPARENCE	1
2.1	Identité et coordonnées du responsable de traitement.....	1
2.2	Contact déléguée à la protection des données	1
2.3	Finalités et bases légales des traitements de données personnelles	2
2.4	Information relative au consentement	3
2.5	Catégories de données personnelles que le centre hospitalier est amené à traiter	3
2.6	Les destinataires auxquels sont transmises vos données personnelles.....	3
2.7	Durées de conservations de vos données.....	4
2.7.1	Recours et contentieux.....	5
3	DROITS DES PERSONNES CONCERNEES.....	5
3.1	Droit d'accès à vos données	5
3.2	Droit de rectification	6
3.3	Droit à l'effacement.....	6
3.4	Droit à la portabilité	6
3.5	Droit d'opposition.....	6
3.6	Droit à la limitation des traitements.....	6
3.7	Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL	6

1 PREAMBULE

Dans le cadre de ses missions de service public, le centre hospitalier de Martigues est amené à collecter, enregistrer et traiter des informations vous concernant.

Les modes de collecte, d'enregistrement et de traitement de ces informations sont définis par le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 désigné RGPD, ainsi que par les règles subsidiaires du droit national, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Liberté, et toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données. L'ensemble de ces lois et règlements est nommé « La réglementation ».

Cette réglementation impose que tout traitement de données à caractère personnel soit licite, réalisé en toute transparence à l'égard des personnes concernées et avec des garanties de sécurité appropriées.

1.1 DEFINITIONS ET ACRONYMES

Personne concernée : Personne physique (patient, responsable légal, personne de confiance) qui est usagère du centre hospitalier de Martigues.

Donnée à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement (nom, prénom, identifiant numérique, données de santé...).

Traitement : toute opération ou ensemble d'opérations effectué à l'aide de procédés automatisés ou non et appliqué à des données ou ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, limitation, effacement ou destruction.

Responsable du traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

DMP : Dossier Médical Partagé accessible sur le site « Mon espace santé » ;

NIR : Numéro d'Identification au Répertoire (numéro de sécurité sociale) ;

CNIL : Commission Nationale Informatique et Liberté.

2 COMMUNICATION DES INFORMATIONS EU EGARD A L'OBLIGATION DE TRANSPARENCE

2.1 IDENTITE ET COORDONNEES DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Centre hospitalier de Martigues
3, boulevard des Rayettes
13500 MARTIGUES
Accueil téléphonique 04.42.43.22.22

2.2 CONTACT DE LA DELEGUEE A LA PROTECTION DES DONNEES

dpd@ch-martigues.fr

2.3 FINALITES ET BASES LEGALES DES TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES

Les données que le centre hospitalier de Martigues collecte, enregistre et traite sont nécessaires à l’accomplissement de ses missions de service public. Tous les traitements de données personnelles effectués par le centre hospitalier de Martigues sont encadrés par la réglementation et répondent aux obligations légales (RGPD – articles 6 et 9).

FINALITES	BASES LEGALES
Prise en charge administrative, médicale, paramédicale, le cas échéant sociale, de l’usager, quel que soit le parcours de soins (consultation externe, hospitalisation, urgences, hôpital de jour)	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée a consenti au traitement • Le traitement est nécessaire aux fins de l’exécution des missions d’intérêt public dont est investi l’établissement • Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis • Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d’une autre personne physique
Prise en charge médicale par télémedecine (expertise, interprétation)	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée a consenti au traitement • Le traitement est nécessaire aux fins de l’exécution des missions d’intérêt public dont est investi l’établissement • Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d’une autre personne physique
Alimentation et consultation du DMP sur l’espace en ligne « Mon espace santé »	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée a consenti au traitement • Le traitement est nécessaire aux fins de l’exécution des missions d’intérêt public dont est investi l’établissement
Exigences de santé publique, d’épidémiologie, vigilances sanitaires, recherche scientifique, qualité des soins et respect des droits des patients Statistiques d’activités, financement des soins, enquête qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis • Le traitement est nécessaire aux fins de l’exécution des missions d’intérêt public dont est investi l’établissement
Envoi de communications et d’informations, SMS de rappel	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée a consenti au traitement
Gestion des demandes d’exercice des droits octroyés par le RGPD	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis
Protection des biens et des personnes dans l’enceinte du centre hospitalier (vidéo-surveillance)	<ul style="list-style-type: none"> • le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes du responsable du traitement
Gestion de contentieux	<ul style="list-style-type: none"> • le traitement est nécessaire à la constatation, à l’exercice ou à la défense d’un droit en justice

De façon générale, le centre hospitalier de Martigues ne traite aucune de vos données à des fins incompatibles avec celles pour lesquelles elles ont été collectées, sauf accord préalable de votre part.

2.4 INFORMATION RELATIVE AU CONSENTEMENT

Si le traitement repose sur le consentement de la personne concernée, le consentement doit être libre (ni contraint, ni influencé), éclairé (l'information délivrée doit être claire et suffisante, adaptée à la personne concernée), spécifique (donné pour une finalité déterminée) et univoque (donné sans ambiguïté par un acte positif).

La personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment.

Le retrait du consentement ne compromet pas la légalité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

2.5 CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES QUE LE CENTRE HOSPITALIER EST AMENE A TRAITER

Les catégories de données personnelles que le centre hospitalier est amené à collecter, enregistrer et traiter sont :

- Données identifiantes (nom, prénom, nom d'usage, sexe, date de naissance, lieu de naissance) ;
- Données relatives à votre vie privée (adresse postale, coordonnées téléphoniques, mail, personnes à contacter, environnement familial) ;
- Données relatives à votre vie professionnelle (profession, cadre et condition de travail) ;
- Données économiques et sociales (moyens de paiement, contrat d'organisme complémentaire, le cas échéant catégorie socio-professionnelle) ;
- Numéro de sécurité sociale ;
- Données de santé (parcours de soins, données biologiques, physiologiques, données génétiques, données relatives à l'état psychologique) et autres données sensibles (données relatives à des condamnations ou décisions judiciaires).

Pour votre prise en charge, le centre hospitalier de Martigues peut être amené à utiliser des plateformes de télémédecine (télédiagnostic, télé-expertise, outils connectés et collaboratifs, etc.). Des données d'identification et de santé seront transmises lors de l'utilisation de ces outils. Ces traitements sont encadrés par la loi.

La communication de ces données personnelles est volontaire, sauf à devoir assurer la sauvegarde de vos intérêts vitaux. Toutefois, si vous ne consentez pas à communiquer certaines données personnelles indispensables, le centre hospitalier de Martigues pourra ne pas être en mesure de traiter tout ou partie de vos demandes.

Certaines de ces données peuvent également nous être transmises par des tiers que vous nous aurez désignés: médecins traitants, médecins spécialistes, infirmières à domicile, assurance maladie, mutuelles, etc.

2.6 LES DESTINATAIRES AUXQUELS SONT TRANSMISES VOS DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles collectées, enregistrées et traitées au centre hospitalier sont accessibles en interne par :

- Dans la limite de leurs attributions respectives, l'équipe de prise en charge médicale, paramédicale, éventuellement le service social, au sens de l'article L1110-12 du code de la santé publique; le cas échéant leur hiérarchie ;
- Pour le traitement administratif et dans la limite de leurs attributions respectives: le service de facturation, le bureau des entrées, le service financier ; le cas échéant leur hiérarchie ;
- Si besoin et dans la limite de leurs attributions respectives, les services informatiques et biomédicaux ; les cas échéant leur hiérarchie (fonction support technique).

Par ailleurs, en vertu de l'article L1110-4 du code de la santé publique, tout professionnel de santé et tout membre du personnel du centre hospitalier est soumis à l'obligation de confidentialité (secret professionnel).

Les données collectées, enregistrées et traitées au centre hospitalier peuvent également être destinées à des tiers autorisés externes du centre hospitalier : dans la limite de leurs besoins respectifs et attributions, les sous-traitants (matériels, logiciels), les juridictions autorisées (police, justice), des auditeurs mandatés par les tutelles et partenaires institutionnels, les organismes sociaux publics (assurance maladie), les organismes d'assurances santé complémentaires. Ces transmissions de données sont encadrées par des contrats ou convention, dans un cadre légal lié aux missions de services publics ou obligations légales. Ces intervenants sont également soumis à une obligation légale de confidentialité (secret professionnel).

2.7 DUREES DE CONSERVATIONS DE VOS DONNEES

Vos données personnelles sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, augmenté du temps légal de conservation prescrit par la réglementation.

DONNEES	DUREES DE CONSERVATION
Données nécessaires à la prise en charge du patient	<p>Pendant la durée de la prise en charge opérationnelle du patient (consultation externe, hospitalisation, urgences, hôpital de jour), puis 20 ans à compter du dernier passage pour soin (dernier séjour du patient ou consultation externe au sein de l'établissement).</p> <p>Cas particuliers :</p> <p>Décès : Si le patient décède moins de dix (10) ans après son dernier passage dans l'établissement, son dossier est conservé pendant une durée de dix (10) ans à compter de la date du décès ;</p> <p>Mineur : Lorsque la durée de conservation du dossier s'achève avant le 28^{ème} anniversaire de son titulaire, la conservation du dossier est prorogée jusqu'à cette date ;</p> <p>Dossier transfusionnel : La mention des actes transfusionnels pratiqués et, le cas échéant, la copie de la fiche d'incident transfusionnel qui doivent figurer dans le dossier médical en vertu de l'article R. 1112-2 du code de la santé publique doivent y être conservées pendant une durée de trente (30) ans à compter du dernier passage du patient.</p>
Données relatives aux vigilances sanitaires	La conservation s'effectue en base active pendant la durée d'utilisation courante des données. Ces dernières sont ensuite conservées en archivage intermédiaire pendant la durée légale ou réglementaire applicable à chaque vigilance sanitaire.

	En l'absence de précision légale ou réglementaire, les données ne peuvent en principe être conservées au-delà d'une période de 70 ans à compter de la date du retrait sur le marché du médicament, du dispositif ou du produit. A l'expiration de ces délais, les données sont supprimées ou archivées sous une forme anonymisée. <i>(Délibération n° 2019-057 du 9 mai 2019 portant adoption d'un référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre à des fins de gestion des vigilances sanitaires)</i>
Données relatives à la réalisation de statistiques	Les données ont été anonymisées. Toute identification de personne physique est devenue impossible. Le RGPD ne s'applique plus.
Données relatives aux recherches et études scientifiques	Les données des patients peuvent être conservées jusqu'à la mise sur le marché du produit étudié ou jusqu'à deux (2) ans après la dernière publication des résultats de la recherche ou, en cas d'absence de publication, jusqu'à la signature du rapport final de la recherche.
Données utiles au financement des soins	Les données sont conservées pendant la période nécessaire à l'accomplissement de la finalité du traitement et conformément à la réglementation en vigueur.
Données relatives à la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice	Les données sont conservées pour une durée conforme à la législation en vigueur.
Données relatives à l'exercice des droits octroyés par le RGPD	Les données sont conservées le temps de l'instruction de la demande, puis archivées conformément à la réglementation en vigueur (5 ans).
Données relatives aux communications (mail, sms)	Les données seront conservées jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement.
Données relatives à la surveillance des locaux et sécurité des personnes (vidéoprotection)	Les images sont conservées pendant une période maximale de 30 jours avec un accès limité aux seules personnes habilitées. Ces données sont utilisées dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.7.1 Recours et contentieux

Ces délais sont suspendus par l'introduction de tout recours gracieux ou contentieux tendant à mettre en cause la responsabilité de l'établissement de santé ou des professionnels de santé à raison de leurs interventions au sein de l'établissement.

3 DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

Conformément au RGPD, vous disposez de plusieurs droits sur les données vous concernant et qui sont traitées au centre hospitalier.

3.1 DROIT D'ACCES A VOS DONNEES

Vous pouvez obtenir du centre hospitalier confirmation que vos données sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès à celles-ci.

Si vous voulez accéder à votre dossier médical (données de santé), la consultation sur place des informations est gratuite. Lorsque le demandeur souhaite la délivrance de copies, quel qu'en soit le support, les frais laissés à sa charge ne peuvent excéder le coût de la reproduction et, le cas échéant, de

l'envoi des documents. Le demandeur doit adresser un courrier avec les justificatifs d'identité en mentionnant précisément ses coordonnées à :

Direction des affaires juridiques et des Usagers – Centre Hospitalier
3 Boulevard des Rayettes – B.P. 50248 – 13698 MARTIGUES Cedex

3.2 DROIT DE RECTIFICATION

Vous pouvez obtenir du centre hospitalier la rectification des données vous concernant et qui seraient inexactes. Vous pouvez également demander que vos données soient complétées.

3.3 DROIT A L'EFFACEMENT

Dans la limite de la réglementation, vous pouvez demander au centre hospitalier l'effacement de vos données personnelles, notamment si vous estimez que le traitement réalisé sur vos données n'est plus nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

3.4 DROIT A LA PORTABILITE

Dans la limite de la réglementation, vous avez la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format ouvert et lisible par une machine. Seules sont concernées par ce droit les données que vous avez fournies activement et consciemment et pour lesquels vous avez consenti au traitement.

3.5 DROIT D'OPPOSITION

Vous pouvez vous opposer à ce que vos données soient utilisées par un organisme pour un objectif précis. Vous devez alors mettre en avant des raisons tenant à votre situation particulière. Par exemple, vous pouvez vous opposer à tout moment à la réutilisation des données de votre dossier médical à des fins de recherches scientifiques.

3.6 DROIT A LA LIMITATION DES TRAITEMENTS

Si vous contestez l'exactitude des données utilisées par le centre hospitalier ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, la loi autorise le centre hospitalier à procéder à une vérification ou à examen de votre demande pendant un certain délai.

Pendant ce délai, vous avez la possibilité de demander à geler l'utilisation de vos données. Concrètement, nous ne devons plus utiliser vos données mais nous devons les conserver.

3.7 DROIT D'INTRODUIRE UNE RECLAMATION AUPRES DE LA CNIL

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés ou que la protection de vos données n'est pas assurée conformément au RGPD, vous pouvez, à tout moment, introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, directement sur le site internet de la CNIL ou par voie postale à

CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Sauf l'accès au dossier médical, toutes les demandes concernant les données personnelles sont à adresser à la déléguée à la protection des données par mail dpd@ch-martigues.fr ou par voie postale avec les justificatifs d'identité à :

Déléguée à la protection des données – Centre hospitalier de Martigues
3 boulevard des Rayettes – B.P. 50248 – 13698 Martigues Cedex

Le centre hospitalier se doit de vous apporter une réponse dans un délai maximum d'un (1) mois. Une possibilité de prolonger ce délai de deux (2) mois est prévue en cas de demande complexe et compte-tenu du nombre de demande en cours. Dans tous les cas, le demandeur en sera informé dans un délai d'un (1) mois.